

libéraux et francs-maçons, mais pas féroce-ment anticlé-ricaux, dont les figures les plus marquantes au plan politique furent l'avocat François-Marie Bastian (-25/08/1855) de Bonneville et le notaire Claude-François Bastian-Chaumontet (13/02/1764-10/01/1838) de Frangy, en Genevois. La montée en puissance politique du réseau commença avec le Sieur Gaspard Bastian-Depassier/de La Grange (1653-1727), né à Peillonex, notaire, greffier au siège maje du Faucigny en 1707 à Bonneville et procureur, époux d'Angélique de Passier et, en deuxième noces, de Balthazarde de La Grange, toutes deux filles de notaires et d'avocats au sénat de Savoie. Il eut quatre fils, Claude-Joseph (-1743), futur chanoine de Peillonex, Joseph (1694-1773), Joachim (1696-1739), Claude-Gaspard et pour neveu Aymé Joseph (1686-1741), futur curé de Viuz-en-Sallaz, et Pierre Louis, signalés en 1702. Il était donc frère du notaire de Peillonex Claude-Nicolas Bastian-Guérin. De ses fils se dessinèrent deux lignées, dont la première issue de Joseph Bastian (1694-1773) se maintint à Bonneville, et la seconde issue de Joachim Bastian (1696-1739) se déplaça vers Annecy et Frangy.

Une lignée de notaires et d'avocats à Bonneville

JOSEPH BASTIAN PASQUIER (1694-1773)

La première lignée de gens de robe et de politiciens débuta à Bonneville avec Joseph Bastian-Pasquier (1694-1773), né à Bonneville et fils du notaire Gaspard Bastian-Depassier. Il fut aussi notaire royal à Bonneville en 1729, procureur et greffier au même lieu en 1734. Désigné du titre honorifique de (re) « spectable » Joseph Bastian, il reçut et signa le cadastre sarde le 12 janvier 1745. Vers 1721, il expédiait 25 actes par an, ce qui était peu et qui signale qu'il vivait déjà d'une fortune familiale acquise qui en fit un des « gros notaires » de la région avec 40 000 livres de fortune³¹. Il épousa Laurence Pasquier, ils eurent un fils connu, Jacques Prosper (1722-1793) qui devint avocat et sénateur. De leurs deux filles, Balthazarde (->1794) épousa le notaire Pierre-François Cucuat (-1755) de Cluses et Péronne-Françoise (->1786), « noble » Joseph Ducrest (-<1786), avocat natif d'Annecy, sénateur du sénat de Savoie, résident à Bonneville³².



JACQUES PROSPER BASTIAN-PRESSET (1722-1793)

Jacques Prosper Bastian-Presset (1722-1793) de Bonneville, avocat, fut sénateur de Savoie. Marié à Nicoline Presset, fille du notaire Presset de Ville-en-Sallaz et châtelain de Thiez, il fit une carrière exemplaire dans la haute administration judiciaire savoyarde, étant nommé substitut avocat fiscal provincial, juge-maje de Tanninges en 1764, puis en 1767 juge-maje de la province du Faucigny en Tarentaise où il commandait la place de Moûtiers en 1773³³, puis en 1776 juge au tribunal de justice majeure de la province du Genevois siégeant à Annecy où il résidait en 1783, et enfin, promu le 9 juillet 1787 sénateur par Victor-Amédée III (1726-1796), duc de Savoie, prince de Piémont, et roi de Sardaigne³⁴. En 1791, en tant que juge majeure sénateur, il fit partie de la délégation de quatre hauts personnages, présidée par l'intendant du Genevois, chargée de l'application des mesures d'affranchissement des droits féodaux mise en place par le Sénat de Savoie³⁵. Une place au Sénat de Savoie (plus haute instance judiciaire du duché) à Chambéry représentait le sommet des ambitions d'une carrière juridique. Comme tous les sénateurs, il était identifié comme « noble », simple privilège personnel lié à sa fonction qui s'éteignait avec lui. Cette branche continua de prospérer à Bonneville avec une fille décédée en bas âge et deux fils vivants, dont Joseph-Gaspard (1761-1836)³⁶. L'anoblissement non héréditaire de Prosper Bastian comme sénateur en 1787 le poussa cependant immédiatement à adopter des armoiries familiales sous la forme du blason ci-dessous :



Prosper Bastian (1722-1793)

Bastian : Originaire du Faucigny

Devise : A.BON.ARCHER

« D'azur au chevron d'or brisé, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une gerbe d'or. » C'est la branche de Bonneville-Peillonex qui par suite d'alliance avec une Delle de la Grange, prit ces armes avec une gerbe d'or. Deux de ses membres furent anoblis par leurs charges au Souverain Sénat de Savoie. Les autres branches portent trois étoiles.

Source : John Baud, ancien secrétaire de l'Académie chablaisienne.

31 - Nicolas 2003, p.849.

32 - Maistre 1986, p.182.

33 - Archives Départementales de Savoie, Chambéry, C24, 1773-1775. Lettre du commandant Bastian.

34 - Pour plus de détails, voir Nicolas 2003, p.610-611 et 673.

35 - Bruchet, 1908, p.XVII.

36 - Et avec François Bastian, officier retraité le 11 novembre 1804 et Joseph Bastian, ex-officier, mentionnés à Bonneville en 1811 et 1814.